

REPONSE A LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION EUROPENNE SUR LA DIMENSION URBAINE DES POLITIQUES DE L'UE

UN ELAN POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE URBAINE

La Commission européenne a demandé aux acteurs et aux citoyens de l'Union européenne d'échanger leurs points de vue sur une politique urbaine de l'Union européenne, les interrogeant sur la forme que celle-ci doit prendre et la manière dont elle doit être mise en œuvre.

Faisant suite à un nombre croissant de demandes en faveur d'une participation accrue des territoires urbains à l'élaboration des politiques de l'Union européenne, et d'une cohérence renforcée des approches communautaires et nationales des problématiques urbaines, cette consultation publique nous offre l'opportunité collective de dessiner les contours d'une **approche urbaine intégrée** du fait urbain en Europe, au service d'un développement équilibré et solidaire des grandes villes et agglomérations bénéficiant à l'ensemble de nos territoires et de nos habitants.

72% des Européens vivent sous l'influence de la ville. En 2050, la proportion sera de 80%. En France, les dix régions métropolitaines qui comptent au moins une métropole sur leur territoire concentrent aujourd'hui 67 % de la population et 76 % du PIB.

Les grandes villes et agglomérations, **moteurs de croissance nationaux**, sont donc les premiers contributeurs de la compétitivité européenne à l'échelle internationale. Leur reconnaissance comme **partenaires incontournables** de toute politique urbaine européenne est une nécessité.

Les territoires urbains sont aussi les espaces dans lesquels se **concentrent les grands défis** auxquels les Etats-membres, l'Union Européenne et plus largement le monde entier sont confrontés. Ils sont les **lieux dans lesquels s'élaborent les solutions de demain**, que ce soit en termes d'inclusion sociale, d'environnement, de recherche et d'innovation ... Encore faut-il qu'ils puissent bénéficier de **ressources suffisantes**, et mobiliser les **outils adéquats** dans le cadre d'une **gouvernance adaptée**.

Ils sont aussi des territoires clés pour organiser la **solidarité sociale et territoriale**. Ces locomotives économiques ne fonctionnent pas hors-sol. Alors qu'il n'est plus possible de penser l'expérience territoriale de nos concitoyens (*emploi, loisir, logement, consommation*) dans les frontières administratives de nos collectivités, il n'est plus concevable de penser le fait urbain de manière autonome, indépendamment des systèmes territoriaux qu'il structure et qui contribuent également à son dynamisme. Les systèmes urbains mis en lien avec les espaces urbains et ruraux sont les vecteurs d'une meilleure cohésion territoriale.

Promouvoir une approche urbaine de l'Union européenne suppose avant toute chose de prendre en compte le fort degré d'**interdépendance entre nos territoires**, qui nécessitent une **réponse intégrée à des enjeux complexes**, avec le renforcement des mécanismes de **gouvernance multi-niveaux** : *dynamiques périurbaines plus ou moins accompagnées, dialogue urbain-rural, cohésion sociale et territoriale* ... afin de donner un poids réel aux élus locaux

En France, les grandes villes et agglomérations se sont déjà dotées d'outils de coopérations à de nouvelles échelles stratégiques, qui doivent être renforcés et valorisés, et dont l'expérience peut être étendue. Les pôles métropolitains, outils de coopération interterritoriale, s'inscrivent dans ce cadre.

Si la Commission européenne s'est déjà dotée d'outils pour répondre à ces enjeux, ceux-ci doivent impérativement être renforcés tout en recherchant de meilleures synergies avec les instruments

programmatisques et contractuels nationaux et régionaux. La nouvelle organisation de la Commission européenne représente pour nos territoires urbains, quartiers, villes, agglomérations, métropoles et pôles métropolitains, une opportunité de changement cruciale.

Nos associations s'engagent pleinement en faveur de la mise en place d'un agenda urbain qui devra permettre de relever les défis auxquels nous sommes confrontés et d'atteindre les objectifs stratégiques fixés par l'Union Européenne, et soumettent au débat 15 propositions concrètes:

1. Promouvoir une approche intégrée, dotée de moyens suffisants

Les grandes villes et agglomérations sont en première ligne pour répondre aux grands défis *mondiaux* : la lutte contre les disparités socio-économiques, la protection de l'environnement, l'accès aux services publics, la politique énergétique, le logement, l'habitat ... A l'heure actuelle, ces enjeux sont traités de manière sectorielle par les différentes politiques communautaires, mobilisant différentes directions et services. Certains sujets mériteraient d'ailleurs d'être davantage saisis, tant l'enjeu est de taille : c'est notamment le cas de la question « habitat ».

Dans le respect des compétences de chacun, il est nécessaire de se doter d'outils et d'instruments permettant une **approche transversale et intégrée du fait urbain**, apte à traiter la complexité des problématiques auxquels font face nos territoires et à **mobiliser les ressources financières nécessaires** dans une période de forte restriction budgétaire. La capacité des territoires à investir conditionne en effet la capacité collective à sortir de la crise.

Une piste pourrait consister à reconnaître à un commissaire identifié un rôle chef de file **en matière de politiques urbaines**, chargée d'animer et coordonner les interventions sectorielles européennes. Cette mesure permettrait également de gagner en lisibilité, tout en favorisant une meilleure appropriation des politiques communautaires par les élus et les citoyens. Dans un souci d'efficacité démocratique, il importe que chacun puisse constater simplement et concrètement les réponses apportées par l'Union européenne à ces différents enjeux : concevoir une politique transversale et intégrée est donc une absolue nécessité.

Proposition n°1 : Reconnaître à un commissaire identifié un rôle de chef de file en matière de politiques urbaines.

Proposition n°2 : En fonction de la Direction Générale compétente, bénéficier d'un accès unique aux informations ayant trait à la thématique urbaine pour une centralisation efficace des informations.

Proposition n°3 : Identifier les thématiques devant être couvertes, à l'image des enjeux habitat, mobilité, numérique, qualité urbaine, emploi et formation, services à la population ...

Proposition n°4 : Œuvrer à une flexibilité accrue des fonds, pouvant aller jusqu'à l'unification, au service d'une territorialisation simplifiée et plus efficace.

2. Gouvernance multi-niveaux : co-construire avec les élus locaux les objectifs et les outils

Si la réussite des politiques urbaines européennes dépend en grande partie de leur conception intégrée, elle dépend également de sa capacité à **prendre en compte les attentes et besoins des acteurs urbains**. Quelle que soit sa forme, l'agenda urbain doit avoir pour objectif premier une meilleure territorialisation des politiques communautaires, tant lors de la définition des principes stratégiques que lors de la création des outils.

Cela suppose donc la prise en compte des besoins locaux dans la définition et la mise en œuvre d'outils opérationnels (du type ITI ou DLAL). **L'appropriation de ces dispositifs** par les territoires urbains est fonction de la qualité du dialogue partenarial local, de l'effort de pédagogie qui les accompagne (formation) et de la capacité de co-construction des instruments qui sera consentie par l'Union Européenne.

Cela implique enfin de clarifier le rôle des autorités de gestion, dont la mission première reste de garantir une meilleure territorialisation des fonds par **l'animation du partenariat en région**. S'il s'agit d'une responsabilité nationale, cette qualité de dialogue pourrait être accompagnée et facilitée (par des outils et des méthodes). La formation d'animateurs de partenariat pourrait faire l'objet d'une réflexion à l'échelle européenne afin de contribuer à la participation des acteurs urbains dans les dispositifs régionaux et nationaux.

La mobilisation de l'ensemble des parties prenantes au sein d'une gouvernance multi-niveaux doit donc permettre à chacun de confronter ses projets pour en extraire une feuille de route commune, permettant la mobilisation efficace des ressources communautaires à travers des outils objectifs et outils partagés (du projet partagé au contrat qui engage).

Proposition n°5 : *Accompagner par des outils ou méthodes l'animation de partenariats*

Proposition n°6 : *Associer les autorités urbaines à l'ensemble des étapes d'élaboration de la stratégie urbaine et de sa mise en œuvre*

Proposition n°7 : *Mettre en place des dispositifs de formation technique à destination des élus et techniciens, pouvant reprendre la forme d'un dispositif de type Erasmus*

3. Repérer, encourager et mettre en réseau

Comme le pointe la Commission dans sa communication au Parlement, l'Europe se caractérise en partie par le fait que le fait urbain s'y exprime sous forme de réseaux, de régions métropolitaines plus ou moins intégrées.

En France, comme dans d'autres Etats-membres, des initiatives ont permis aux pouvoirs locaux de se doter d'outils adaptés, comme les pôles métropolitains. Un agenda urbain devrait accompagner ces volontés de coopération interterritoriale, leur fournir les moyens adéquats et faciliter leur mise en réseau.

Au-delà de cet exemple spécifique, la Commission européenne pourrait favoriser l'émergence d'un unique réseau permettant de rassembler les réflexions quant aux dynamiques urbaines des différents Etats et territoires de l'Union européenne. Les problématiques transfrontalières devront être prises en compte.

Proposition n°8 : *Favoriser l'émergence d'un unique réseau permettant de centraliser les réflexions quant aux dynamiques urbaines*

Proposition n°9 : *Soutenir et valoriser et étendre les initiatives existantes (Pôles métropolitains)*

Proposition n°10 : *Développer plus fortement la dimension urbaine des programmes de coopération, notamment transfrontalière, ainsi que des outils juridiques et techniques*

4. Simplifier les dispositifs existants

Le constat est partagé d'une grande complexité des fonds européens, qui nuit à l'exigence démocratique européenne et à la capacité des acteurs à mobiliser des ressources faites pourtant pour répondre à leurs besoins et à ceux de leurs populations. La multiplicité des programmes entrave la lisibilité d'ensemble, pourtant nécessaire à une territorialisation optimale des fonds.

Proposition n°11 : *Simplifier le paysage de l'action européenne et favoriser son intégration en assurant une mise en œuvre simplifiée, via notamment la diminution des guichets et des interlocuteurs*

Proposition n°12 : *Unifier le corpus réglementaire des FESI*

5. Observer et évaluer les dynamiques urbaines dans l'UE

Nous sommes favorables à la mise en place d'indicateurs de résultats, de suivis permettant de mesurer concrètement l'impact des politiques urbaines. Il est nécessaire d'avoir une forte vigilance sur leur mise en œuvre afin d'éviter qu'ils soient trop contraignants ou complexe. Pour ajuster les politiques communautaires au plus près des besoins locaux, la mise en place d'un agenda urbain devrait être accompagnée de la mise en place (ou à la meilleure coordination et mobilisation) d'outils de comparaison (existants ou à créer), de suivi des actions et d'indicateurs de résultats. Dans ce domaine, il importe cependant que les indicateurs, données, normes, etc. ne soient pas stricts ou limitatifs, créant des contraintes supplémentaires de gestion.

Il nous semble important que les collectivités puissent s'appuyer sur des outils statistiques fiables à l'échelle européenne (notamment en transfrontalier) et sur des bouquets d'indicateurs leur permettant de suivre leurs politiques en cohérence avec les engagements de l'UE, tout en les adaptant aux contextes locaux.

Proposition n°13 : *Mettre en place à l'échelle européenne des outils statistiques fiables*

Proposition n°14 : *Développer des « bouquets » d'indicateurs permettant aux collectivités de suivre leurs politiques en cohérence avec les engagements de l'Union européenne, en pérennisant notamment l'action du RFSC.*

Proposition n°15 : *Soutenir des dispositifs d'évaluation qualitative impliquant le citoyen et veiller à leur transférabilité.*

Et travailler dès maintenant à préparer l'après-2020 et un grand programme urbain avec les Etats membres et les autorités locales.